JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

25 novembre - Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Cette journée a été instaurée le 25 novembre 1999 par l' Organisation des Nations Unies (ONU) . La date du 25 novembre a été choisie en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines brutalement assassinées sur les ordres du chef d'État, Rafael Trujillo.

Pourquoi cette journée ?

- La violence contre les femmes est une violation des droits de l'homme.
- La violence contre les femmes résulte d'une discrimination à l'égard des femmes, tant dans le droit que dans les faits, ainsi que de la persistance d'inégalités entre hommes et femmes.
- La violence contre les femmes a de lourdes conséquences et peut empêcher la réalisation de progrès dans certains domaines, comme l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le HIV/sida et la paix et la sécurité.
- La violence contre les femmes et les filles n'est pas inéluctable et sa prévention est non seulement possible mais essentielle.
- La violence contre les femmes est un problème mondial. Jusqu'à 70% des femmes sont victimes de la violence au cours de leur vie.
- **Le harcèlement sexuel**. La loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel donne une définition plus précise mais aussi plus large qu'auparavant du délit de harcèlement sexuel. Elle aggrave les peines maximales encourues, réprime les discriminations commises à l'encontre des victimes, renforce la prévention du harcèlement sexuel dans le monde professionnel **;8% des agressions sexuelles et 25 % des gestes déplacés sont commis sur le lieu de travail ou d'études.**

  Comment réagir ? Deux numéros de téléphone sont à votre disposition :
  - Le **3919. Les femmes victimes de violences ou les témoins peuvent contacter le 39 19 du lundi au samedi de 8h à 22h. Ce numéro est gratuit depuis un poste fixe. Il est invisible sur les factures.**
  - Le « **08 victimes** » (**08 842 846 37**). **Un numéro dédié à toutes les victimes de violences quel que soit le préjudice subi. Victimes ou témoins de harcèlement peuvent contacter le** 08 Victimes, **7 jour/7, de 9h à 21 h. Ce numéro est non surtaxé.**